

—Singulier goût ! murmura-t-il.

Fuis il chauffa l'un des verres vides, en le tenant dans ses doux mains et le flaira quelques secondes.

—Le *stramonium datura* ! s'écria-t-il, plante à la fois poison et narcotique, selon la dose absorbée.

Y a-t-il eu empoisonnement ayant déterminé une mort immédiate, ou simple hypnotisme suivi d'hébétément et d'engourdissement ? La question est difficile à résoudre. Toutefois la présence d'une personne étrangère, chose démontrée par les traces existantes sur le carreau, devient certaine par l'existence de ce quatrième verre. Donc, un fait certain se dégage : c'est qu'il n'y a pas en suicide, mais crime. Un étranger est entré dans cette maison à l'heure du repas, s'est assis à cette table en même temps que les trois victimes, a introduit une dose quelconque de *stramonium datura* dans ce cruchon, et le liquide sophistiqué a été bu par la famille Lelorrain, dont les trois verres sont vides, tandis que le quatrième est resté intact sans doute.

Tout en parlant de la sorte, le médecin examinait les trois cadavres.

Nous avons dit que la jeune Lelorrain avait la face appuyée sur ses deux bras, qui se croisaient sur la table. Dans cette position, le cou de l'enfant se trouvait dégagé et mis à nu. Dès qu'il l'eut observé, le docteur ne put s'empêcher de tressaillir. A la naissance de la nuque, sur la chair tuméfiée, apparaissait comme un point noir, une goutte de sang caillé.

—Qu'est ceci ? balbutia-t-il, devenu plus attentif.

Et, du bout de l'ongle, il fit tomber le caillot de sang et mit à jour une sorte d'incision triangulaire.

—Oh ! oh ! ajouta-t-il, le crime se complique.

Et, ayant ouvert sa trousse, il en tira un stylet émoussé et l'introduisit dans la blessure.

Puis, s'adressant aux gendarmes, en désignant Lelorrain et sa femme :

—Soutenez ces deux corps ! ordonna-t-il d'une voix nette et vibrante.

Les gendarmes obéirent.

L'anxiété générale s'accroissait de minute en minute.

Le docteur retourna vivement les deux autres cadavres, et l'on put voir à la nuque de chacun d'eux une blessure semblable à celle qui se trouvait au cou de l'enfant.

—Eh bien ? fit le procureur.

—Eh bien ! reprit le médecin, j'y vois clair maintenant, et, si vous le voulez, je puis reconstituer le drame comme il a dû se passer.

Et sans attendre qu'il y fût invité, il poursuivit sur un ton de gravité spéciale qui impose tout de suite à ceux qui écoutent :

—Lelorrain, sa femme et sa fille, dit-il, n'ont pas été empoisonnés mais simplement endormis par l'absorption du *stramonium datura*, employé comme narcotique. Amenés à cet état inconscient, ils ont été frappés à la nuque, d'une lame étroite, aiguë et triangulaire, par une main assurée qui a pris son temps. La mort a été instantanée, insensible pour les victimes et sans amener aucun épanchement de sang à l'extérieur, but que l'assassin n'a pas tout à fait atteint, puisque nous constatons que le sang a été répandu. Puis, le crime commis, il s'est retiré, a fermé la porte et a emporté la clef, ou l'a jetée dans quelque ravin. Voilà sûrement ce qui s'est accompli dans cette chambre il y a un mois environ. J'ajoute que le crime a dû être commis à un moment où il faisait encore jour, puisque nous ne trouvons sur la table aucune trace de lumière.

—Mais, observa le magistrat, un pareil forfait a dû avoir un mobile...

—C'est probablement le vol !... A moins que...

—Achevez.

—A moins que tout ceci ne soit le résultat d'une atroce vengeance.

—C'est ce que nous découvrirons !

Le magistrat s'adressa à Juste Courtin.

—Connaissez-vous des ennemis à Pierre Lelorrain ?

—Oh ! non, monsieur, répondit le berger, le maître était un homme juste envers les serviteurs et bon pour les pauvres.

—Quel était l'état de ses affaires.

—Il passait dans le pays pour jouir d'une grande aisance. Il était économe et travailleur, et sa femme bonne ménagère.

—L'accord existait dans le ménage ?

—On n'a jamais vu de ménage plus uni.

—Tout cela est bien étrange !

La cupidité seule aurait guidé l'assassin.

Nous allons visiter la maison, conclut le magistrat. Mais, auparavant, il est bon de fouiller les cadavres.

Cette besogne pénible fut exécutée par les gendarmes.

On trouva sur Pierre Lelorrain, une bourse de cuir contenant une vingtaine de francs et, dans son gousset, une montre en argent.

Sa femme avait également quelques menues monnaies dans sa poche.

Pauline, l'enfant, portait à ses oreilles des pendants en or, qui n'avaient pas été touchés.

Les trois victimes n'avaient dont été ni fouillées, ni dévalisées.

Cela devenait invraisemblable.

Le magistrat s'obstina, mais lorsqu'il voulut pénétrer dans la pièce voisine, dont l'entrée se trouvait à l'extrémité de la salle à manger, le médecin l'arrêta :

—Qu'y a-t-il encore ? demanda-t-il avec un geste impatient.

—Je crois, répondit le docteur, qu'il serait oiseux de porter nos investigations de ce côté-là.

—Pourquoi ?

—C'est que les empreintes de pas s'arrêtent à la table, et que l'espace compris entre cet endroit et l'extrémité de la chambre ne porte aucun vestige de ce genre.

Le magistrat remua la tête en signe d'approbation.

—C'est vrai ! dit-il. Mais qui sait si l'auteur de ce triple assassinat n'a pas pris des précautions qui nous échappent ? Tout crime doit avoir une cause, c'est la cupidité, et il est de notre devoir de ne rien négliger pour découvrir la vérité. Venez ! venez ! hâtons-nous.

Sur ces mots, il pénétra dans la seconde chambre.

Il fut suivi par son greffier, Juste Courtin et l'officier.

Cette pièce servait de chambre à coucher aux époux Lelorrain ; au fond, se trouvait un cabinet où couchait l'enfant.

Tout était parfaitement en ordre.

Le plafond avait tamisé une poussière épaisse comme dans la pièce voisine, mais nulle part on n'y voyait, sur les meubles de traces de mains, sur le carrelage d'empreintes de pas. A coup sûr, dans la journée du crime, personne, venant du dehors, n'était entré dans cette partie de la maison.

Les clefs se trouvèrent sur la serrure des meubles ; on les ouvrit.

On trouva dans un petit bureau une sorte d'agenda sur lequel Pierre Lelorrain inscrivait les recettes et les dépenses de la maison, et dans la caisse de ce bureau, une assez forte somme en or, quelques titres de propriété et le récépissé d'un dépôt fait à la banque de Vouziers. Dans l'armoire, dans la commode, toutes les deux pleines de linge et d'effets d'habillement, rien n'avait été soustrait. Une petite boîte, placée sur un des rayons, bien en vue, et contenant plusieurs bijoux appartenant à madame Lelorrain, était intacte.

Ainsi, la cause du crime échappait aux recherches du magistrat.

Un triple assassinat avait été commis dans des conditions particulièrement dramatiques, et ce n'étaient ni la haine ni la cupidité qui avaient armé le bras du meurtrier.

Était-ce possible.

Il fallait cependant bien se rendre à l'évidence.

Seule, la découverte du criminel pouvait éclaircir ce mystère. Mais qui était-il, et comment l'atteindre ?

—Pensez-vous, docteur, qu'il soit utile de procéder à une autopsie ? demanda alors le procureur au médecin.

—Je ne le pense pas ! Mes prévisions seront vérifiées ; jus-